

PROJET DE NORME INTERNATIONALE

ISO/DIS 5775-2

ISO/TC 31/SC 10

Secrétariat: UNI

Début de vote:
2020-07-01

Vote clos le:
2020-09-23

Pneumatiques et jantes pour cycles —

Partie 2: Jantes

Bicycle tyres and rims —

Part 2: Rims

ICS: 43.150

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/PRE 5775-2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/96b0ce1f-16a1-4bc5-8708-4c32b4b2ef7c/iso-prf-5775-2)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/96b0ce1f-16a1-4bc5-8708-4c32b4b2ef7c/iso-prf-5775-2>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.



Numéro de référence
ISO/DIS 5775-2:2020(F)

© ISO 2020

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO/PRE 5775-2

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/96b0ce1f-16a1-4bc5-8708-4c32b4b2ef7c/iso-prf-5775-2>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Website: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
1 Domaine d'application.....	1
2 Symboles et termes abrégés	1
3 Termes et définitions, exigences générales	2
4 Jantes à rebord droit	3
4.1 Profil des jantes.....	3
4.2 Diamètre des jantes	3
4.3 Désignation et marquage.....	3
5 Jante à rebord droit pour pneumatique sans chambre à air (tubeless)	6
5.1 Profil des jantes.....	6
5.2 Diamètre des jantes	6
5.3 Désignation et marquage.....	6
6 Jantes à crochet	7
6.1 Profil des jantes.....	7
6.2 Diamètres et circonférences des jantes.....	7
6.3 Désignation et marquage.....	8
7 Jantes à crosse.....	9
7.1 Profil des jantes.....	9
7.2 Diamètre des jantes	9
7.3 Désignation et marquage.....	9
8 Jantes à crosse pour pneumatiques sans chambre à air (tubeless)	11
8.1 Profil des jantes.....	11
8.2 Diamètre des jantes	11
8.3 Désignation et marquage.....	11
Annexe A (informative) Méthodes pour le mesurage et le contrôle des cotes des jantes pour cycles.....	13

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles rédactionnelles des Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/patents).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/96b0ce1f-16a1-4bc5-8708-4c32b4b2ef7c/iso-prf-5775-2>

Pour toute explication de la nature volontaire de normes, de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO relatifs à l'évaluation de conformité, ainsi que pour toute information au sujet des principes de l'OMC énoncés dans l'accord sur les Obstacles techniques au commerce (OTC) et respectés par l'ISO, voir l'URL suivante : <https://www.iso.org/fr/foreword-supplementary-information.html>.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 31, *Pneus, jantes et valves*, sous-comité SC 10, *Pneus et jantes pour cycles, cyclomoteurs et motocycles*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 5775-2:2016), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principaux changements suivants y ont été apportés par rapport à l'édition précédente :

- article 2, révision des symboles et termes abrégés ;
- article 3, ajout de nouvelles définitions à des fins d'éclaircissement ;
- nouvel article 5, jantes à rebord droit pour pneumatiques sans chambre à air (*tubeless*), avec ou sans épaulements ;
- nouvel article 8, jantes à crosse pour pneumatiques sans chambre à air (*tubeless*), avec ou sans épaulements ;
- Annexe A, simplification, car elle contenait de nombreuses redondances, et ajout de précisions relatives au mesurage de jantes avec de nouveaux outils.

Une liste de toutes les parties de l'ISO 5775 peut être consultée sur le site web de l'ISO.

Pneumatiques et jantes pour cycles — Partie 2 : Jantes

1 Domaine d'application

L'ISO 5775 partie 2 spécifie les cotes géométriques pertinentes pour le montage de pneumatiques ainsi que les désignations des jantes pour cycles à rebord droit (SS, TSS), à crochet (HB) et à crosse (C, TC).

L'ISO 5775 partie 1 spécifie les désignations et les cotes de pneumatiques pour cycles.

2 Symboles et termes abrégés

Les symboles suivants sont utilisés dans la présente partie de l'ISO 5775 :

<i>A</i>	Largeur de jante
<i>D</i>	Diamètre de jante spécifié
<i>D</i> ₁	Diamètre de jante mesuré, correspondant au diamètre de la portée de talon du pneumatique
<i>D</i> ₂	Diamètre extérieur
<i>D</i> _m	Diamètre du mandrin de mesure
<i>G</i>	Hauteur du rebord de jante
<i>H, H</i> ₁	Profondeur libre maximale de la gorge, comprenant la protection du fond de jante
<i>L</i>	Longueur théorique du mètre ruban
<i>L</i> ₁	Largeur de la gorge comprenant la protection du fond de jante
<i>P</i>	Largeur de la portée de talon du pneumatique
<i>R</i> ₄	Rayon supérieur de la gorge
<i>W</i>	Largeur du mètre ruban
<i>C</i>	Jante à crosse
<i>SS</i>	Jante à rebord droit
<i>TC</i>	Jante à crosse pour pneumatique sans chambre à air (<i>tubeless</i>)
<i>TSS</i>	Jante à rebord droit pour pneumatique sans chambre à air (<i>tubeless</i>)

3 Termes et définitions, exigences générales

3.1

profil des jantes

le profil de la jante doit être lisse et ne pas présenter de bords aigus. La surface intérieure au fond de la gorge et le bord du flanc de la jante doivent garantir une surface lisse pour ne pas endommager le pneumatique

3.2

trou de jante pour la valve

le trou de jante pour la valve doit être situé de telle manière que la protection du fond de jante puisse être mise en place, qu'une chambre à air puisse être utilisée et qu'un pneumatique puisse être monté ou démonté sans risque. Du côté pneumatique de la jante, les bords doivent être arrondis ou chanfreinés. Du côté exposé aux intempéries (partie de la jante qui n'est pas recouverte par le pneumatique), les bords ne doivent pas présenter de bavures susceptibles d'endommager la valve ou la chambre à air

3.3

fond de jante

la partie du profil de la jante côté pneumatique qui est en contact avec les talons du pneumatique pendant le montage, le gonflage et l'utilisation

3.4

protection du fond de jante

la protection du fond de jante est nécessaire pour des jantes présentant des trous de rayons traversants du côté pneumatique. La largeur et l'épaisseur de la protection du fond de jante doivent être choisies de façon à garantir le recouvrement complet des écrous et des trous de rayons pendant l'utilisation, ainsi qu'un ajustement latéral stable, et de façon à permettre un montage satisfaisant du pneumatique et de la chambre à air. Pour les applications sans chambre à air (tubeless) sur des jantes avec des trous de rayons traversants, la protection du fond de jante doit assurer une étanchéité adéquate pour la pression maximale autorisée recommandée par le fabricant de jantes

3.5

jante, côté exposé aux intempéries

la partie du profil de la jante exposé aux conditions météorologiques ambiantes

3.6

jante, côté pneumatique

la partie du profil de la jante utilisée pour le montage et le maintien en place du pneumatique

3.7

autres exigences

toutes les cotes des jantes se reportent à une roue assemblée avec une protection du fond de jante, prête pour accueillir le montage d'un pneumatique. Le fabricant de jantes doit ainsi spécifier une protection du fond de jante qui tienne compte de toutes les cotes du profil de jante pertinentes pour le montage, le gonflage et l'utilisation d'un pneumatique. Les cotes H ou H₁ en liaison avec la cote L₁, définissent l'espace minimal sans entraves au-dessus du fond de jante ou, le cas échéant, de la protection du fond de jante, permettant un montage satisfaisant du pneumatique. Les cotes H ou H₁ doivent être modifiées sous la responsabilité du fabricant de jantes afin d'atteindre l'objectif décrit ci-dessus. Il est recommandé que les jantes ayant un diamètre de jante mesuré D₁ inférieur à 400 mm, aient une profondeur de gorge H plus profonde de 1 mm

4 Jantes à rebord droit

4.1 Profil des jantes

Les cotes et les tolérances des jantes à rebord droit (SS) sont spécifiées à la Figure 1 et dans le Tableau 1.

Les jantes à rebord droit doivent uniquement être utilisées avec des pneumatiques à tringles rigides.

4.2 Diamètre des jantes

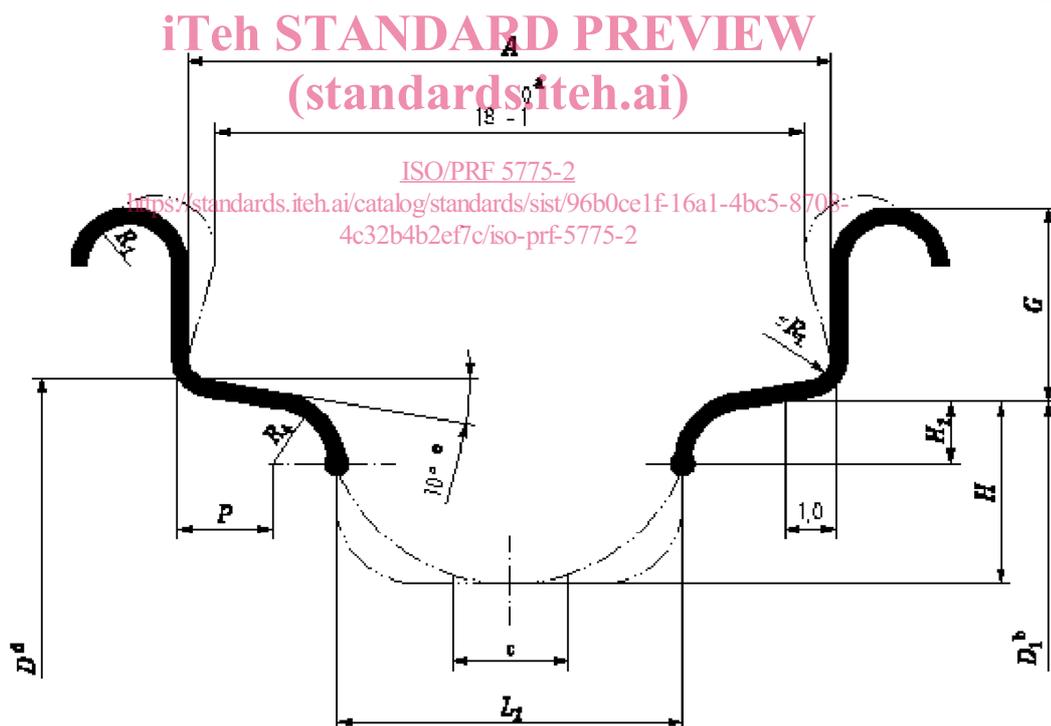
Le code de diamètre nominal de jante, le diamètre de jante spécifié et le diamètre de jante mesuré des jantes à rebord droit (SS) sont spécifiés à la Figure 1 et dans le Tableau 2.

4.3 Désignation et marquage

Une jante à rebord droit (SS) doit être désignée par son code de diamètre de jante nominal et son code de largeur de jante nominal, suivi facultativement des lettres « SS » pour indiquer qu'il s'agit d'un rebord droit et de la référence à la norme ISO.

EXEMPLE 400 × 20SS (ISO 5775)

Cotes en millimètres



Légende

- a 18_{-1}^0 (jante 18 uniquement)
- b diamètre de jante mesuré
- c trous de jante pour les valves $6,2^{+0,3}/_{+0}$; $8,3^{+0,3}/_{+0}$
- d diamètre de jante spécifié
- e variation admise de 5° à 15° (de 5° à 25° pour les jantes laminées dont le diamètre de jante nominal est inférieur ou égal à 400)

Figure 1 — Jantes à rebord droit

Tableau 1 — Cotes des jantes à rebord droit

Cotes en millimètres

Code de largeur	A ±1	G ±0,5	H ₁		L ₁ min	P min	R ₁ min	R ₄ min
			min	max				
16	16	5,5	1,8	6	9	1,5	1	1,5
18 ^e	18	6,5	1,8	6	10	1,8	1,5	1,5
20	20	6,5	2	6,5	11	2	1,8	1,5
22	22	6,5	3	7,5	11	2,2	1,8	2
24	24	7	3	7,5	11	3	2	2,5
27	27	7,5	3,5	8	14	3,5	2,5	2,5
30,5	30,5	8	3,5	8	14	3,5	2,5	2,5

Tableau 2 — Diamètre de jante spécifié et diamètre de jante mesuré des jantes à rebord droit et des jantes à crose

Cotes en millimètres

Code de diamètre nominal	Diamètre de jante spécifié D	Diamètre de jante mesuré D ₁ ± 0,5
194	194,2	193,85
203	203,2	202,85
222	222,2	221,85
239	239,4	239,05
248	247,6	247,25
251	250,8	250,45
279	279,2	278,85
288	287,8	287,45
298	298,4	298,05
305	304,7	304,35
317	317,0	316,65
330	329,8	329,45
337	336,6	336,25
340	339,6	339,25
349	349,2	348,85
355	355,0	354,65
357	357,1	356,75
369	368,6	368,25
381	380,9	380,55
387	386,6	386,25
390	389,6	389,25
400	400,1	399,75
406	405,6	405,25

Code de diamètre nominal	Diamètre de jante spécifié <i>D</i>	Diamètre de jante mesuré $D_1 \pm 0,5$
419	418,6	418,25
428	428,1	427,75
432	431,6	431,25
438	437,9	437,55
440	439,9	439,55
451	450,8	450,45
457	457,0	456,65
484	484,0	483,65
489	488,6	488,25
490	490,2	489,85
498	497,5	497,15
501	501,3	500,95
507	507,3	506,95
520	520,2	519,85
531	530,6	530,25
534	533,5	533,15
540	539,6	539,25
541	540,8	540,45
547	546,5	546,15
559	558,8	558,45
565	564,9	564,55
571	571,0	570,65
584	583,9	583,55
590	590,2	589,85
597	597,2	596,85
609	609,2	608,85
622	622,3	621,95
630	629,7	629,35
635	634,7	634,35
642	641,7	641,35

La tolérance sur la circonférence mesurée sur la portée du talon du pneumatique ($\pi \times$ diamètre de jante mesuré) est de $\pm 1,57$ mm.

5 Jante à rebord droit pour pneumatique sans chambre à air (tubeless)

5.1 Profil des jantes

Les cotes et les tolérances des jantes à rebord droit pour pneumatique sans chambre à air (tubeless) (TSS) sont spécifiées à la Figure 2 et dans le Tableau 3.

Les pneumatiques portant le marquage « tubeless » ou « tubeless ready » peuvent être utilisés sans chambre à air. Les pneumatiques qui ne portent pas un marquage correspondant doivent être utilisés avec une chambre à air.

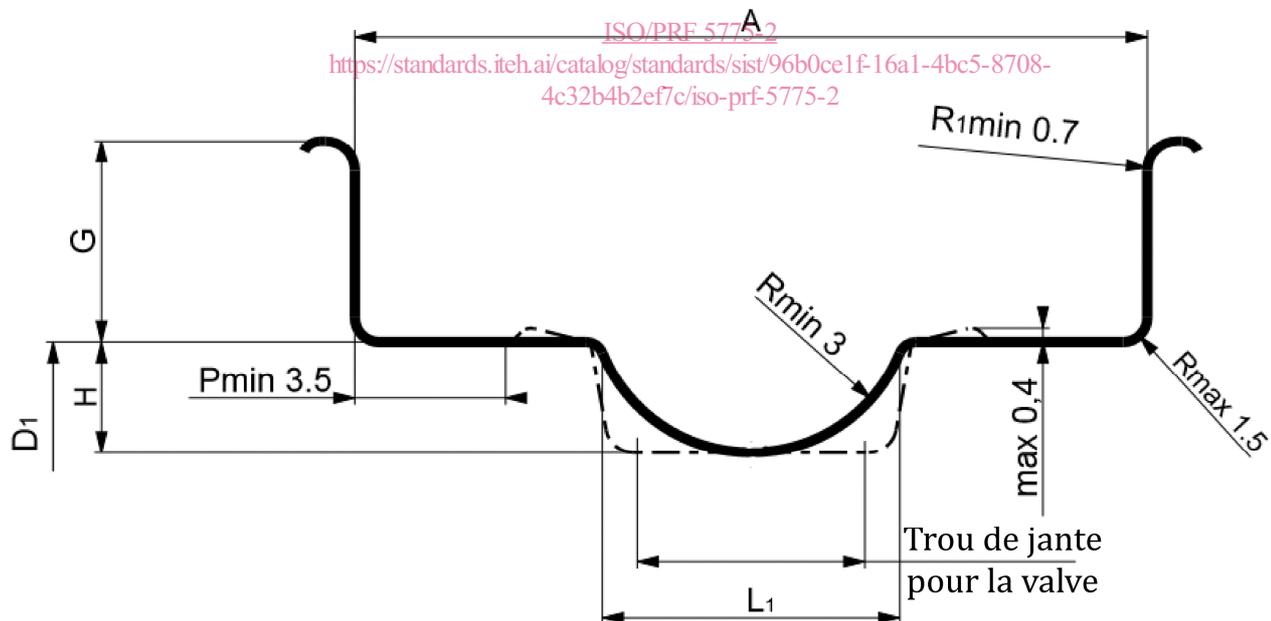
5.2 Diamètre des jantes

Le code de diamètre de jante nominal et les diamètres de jante mesurés des jantes à rebord droit pour pneumatiques sans chambre à air (tubeless) (TSS) sont spécifiés dans le Tableau 4. Le diamètre de jante mesuré, D_1 , est illustré en Figure 2.

5.3 Désignation et marquage

Une jante à rebord droit pour pneumatique sans chambre à air (tubeless) (TSS) doit être désignée par son code de diamètre de jante nominal et son code de largeur de jante nominal, suivi des lettres « TSS » et de la référence à la norme ISO.

EXEMPLE 622 × 25TSS (ISO 5775), 25TSS × 622 est également acceptable.



La portée du talon du pneumatique doit être parallèle à l'axe de rotation de la roue.

NOTE Des gorges de jantes différentes pour accueillir tous les talons de pneumatiques et situées à l'écart du centre de la jante sont admises.

Figure 2 — Jantes à rebord droit pour pneumatique sans chambre à air (tubeless)

Tableau 3 — Cotes des jantes à rebord droit pour pneumatique sans chambre à air (tubeless)

Indications en millimètres

Profil des jantes	Cotes				L ₁ min
	A ±0,5	G ±0,5	H min max		
19 TSS	19	6	2,9	3,5	7
20 TSS	20	6	2,9	3,5	7
...	...	6	2,9	3,5	7
100 TSS	100	6	2,9	3,5	7

NOTE Un rapport G/H < 1,9 est recommandé.

Tableau 4 — Diamètres de jantes mesurés des jantes à rebord droit pour pneumatique sans chambre à air (tubeless) et des jantes à crosse pour pneumatique sans chambre à air (tubeless)

Cotes en millimètres

Code de diamètre nominal	Diamètre de jante mesuré $D_1 \pm 0,5$
559	559
584	584,1
622	621,95

6 Jantes à crochet

ISO/PRE 5775-2

6.1 Profil des jantes

Les cotes et les tolérances des jantes à crochet (HB) sont spécifiées à la Figure 3 et dans le Tableau 5.

6.2 Diamètres et circonférences des jantes

Le code de diamètre de jante nominal, les diamètres de jantes spécifiés et les circonférences de mesure des jantes à crochet (HB) sont spécifiées à la Figure 3 et dans le Tableau 6.